

## **Citadelle - Muséum d'Histoire Naturelle - Installation d'une exposition permanente consacrée à la météorologie - Participation du Ministère de l'Éducation Nationale - Réaffectation**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Une réorganisation de l'ensemble Muséum d'Histoire Naturelle - Parc Zoologique - Aquarium est engagée dans la perspective d'une clarification de ses objectifs et de ses missions.

En raison de l'existence du parc zoologique et de l'aquarium, il est envisagé d'affirmer la vocation de cet ensemble tourné essentiellement vers le thème du «vivant» et de le développer par un propos sur l'explication du vivant (c'est tout le sens des collections naturalisées du Muséum) et l'environnement du vivant.

Pour illustrer ce thème «l'environnement du vivant», le Muséum d'Histoire Naturelle propose d'organiser une salle d'exposition permanente consacrée à la météorologie avec la participation de Météofrance.

Il s'agira de donner au grand public une information très précise sur les moyens et méthodes de prévisions du temps, les mécanismes de formation des perturbations et leur évolution, les limites auxquelles sont confrontés les météorologues, le temps en Franche-Comté.

Cette information sera possible grâce à un matériel adapté et très performant mis à notre disposition par Météofrance (différents logiciels, installation de stations automatiques, panneaux d'information avec images satellites, abonnement complet gratuit aux images Météotel) ; Météofrance assurera également des séances d'animation en mai, juin, juillet.

Le Ministère de l'Éducation Nationale s'est déclaré très intéressé par ce projet qu'il est prêt à soutenir financièrement ; par courrier du 12 octobre, M. le Maire a été avisé d'une dotation de 200 000 F pour ce projet.

Il est en conséquence proposé au Conseil Municipal d'encaisser cette somme en recettes au chapitre 903.61 article 1051 code projet 90008 code service 41032 et de la réaffecter en dépenses au même chapitre article 2147 code projet 90008 code service 41032, pour permettre au Muséum d'Histoire Naturelle de démarrer cette opération.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.